

Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 29 décembre 2011

Présents : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assiste : SCARSI Claude.

Excusés : DELPLANQUE Joël, MANOUVRIER Alexis, JACQUET Michel, BANA Philippe.

Sous la présidence de BETTENFELD Jacques,

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

1° Le Bureau Directeur approuve à l'unanimité la modification de la durée de remboursement du prêt FIF de 50K€ accordé à la Ligue de Midi-Pyrénées lors du Bureau Directeur du 25 novembre dernier, et ramène cette durée de 8 à 5 ans. Alain KOUBI est chargé de la notification de cette modification.

2° A la demande de François GARCIA, président de la CCA, et conformément à la décision du Bureau Directeur du 28 octobre 2011 ayant validé la transposition des nouvelles règles de jeu IHF aux championnats nationaux, le Bureau Directeur confirme que l'ensemble des nouvelles règles de jeu de l'IHF sera applicable à toutes les rencontres officielles de handball (nationales, régionales et départementales) à compter du 1^{er} janvier 2012.

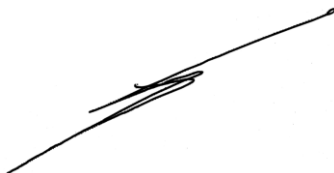
S'agissant spécifiquement de la nouvelle règle des 3 Temps morts d'équipe (« TME »), le Bureau directeur admet qu'il existe sur nos territoires des types d'organisations de jeu particulières et variées, notamment sur des compétitions de jeunes. Dans ces conditions, le Bureau Directeur réaffirme son souhait d'une application de cette nouvelle règle à tous les niveaux de compétition régionaux et départementaux mais précise qu'il appartient aux instances régionales et départementales de définir les modalités concrètes de mise en pratique, notamment eu égard aux spécificités et moyens humains à leur disposition.

Durant l'année 2012, la Fédération dressera un bilan de la mise en œuvre de cette nouvelle règle.

Dans tous les cas, la CCA transmettra, dans les meilleurs délais, à toutes les structures et acteurs de terrain un récapitulatif précis des clarifications et évolutions des règles de jeu, dans le but notamment de permettre l'utilisation des 3 cartons verts TME dans tous les championnats de Ligues et Comités à la fois sur les compétitions d'adultes et de jeunes.

La CCA mettra à la disposition des 2 600 clubs deux jeux de 3 cartons verts qu'ils pourront exploiter dans les tous les cas de figure et à la disposition des Ligues et Comités un jeu de 3 cartons verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.



Jacques BETTENFELD
Vice-président délégué



Alain JOURDAN
Secrétaire général